

Intervention d'Alfred MARIE-JEANNE
Président de la Collectivité Territoriale de Martinique
POINT D'INFORMATION SUR LA CRISE SANITAIRE
Plénière du 11 Juin 2020

Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique

Mesdames et Messieurs les Conseillers Exécutifs et Territoriaux

Mesdames et Messieurs, les collaborateurs

Mesdames et Messieurs.

Depuis le 11 mai 2020, soit 1 mois jour pour jour, nous vivons une nouvelle phase de la crise sanitaire, économique et sociale qui n'augure aucun répit.

Certes le déconfinement s'élargit avec la levée des restrictions, les activités redémarrent mais le prix à payer est lourd : le danger d'une activité atone persistante menace et l'accélération de la dégradation de la situation sociale n'est pas une simple vue de l'esprit.

La note de conjoncture du 1^{er} trimestre 2020 de l'IEDOM Martinique relève une baisse du PIB de -5,8% en raison du confinement et de l'arrêt des activités « non essentielles ».

Les faits sont là dans leur gravité avec comme corollaire, après tous les efforts entrepris pour redresser les finances de la CTM, un impact significatif sur les recettes fiscales liées à l'activité économique.

A titre d'illustration, au mois de mars 2020, l'octroi de mer a chuté de 20% et les autres taxes entre 20 et 39%.

Le manque à gagner sur un trimestre se solde déjà à 11 M€ sur 199 M€ prévisionnels et la tendance sur les prochains mois s'annonce tout aussi peu encourageante.

La CTM est fragilisée au moment même où elle est appelée à redoubler d'efforts dans une situation exceptionnelle avec des besoins importants en trésorerie.

Je n'ai pas manqué d'interpeller le gouvernement vous le savez, et fait front avec les autres Régions pour obtenir une compensation des pertes de recettes que nous avons subies.

A ce stade, nous ne disposons pas de précisions sur les montants prévus pour la CTM, ni sur les bases de calcul de ces compensations.

L'impact de de cette crise d'ampleur ne saurait cependant être compensé par ces seuls apports de l'Etat, au regard des efforts budgétaires déjà consentis dans la phase de confinement et des besoins considérables de redressement de notre économie.

Tous les secteurs sont touchés sans exception et notamment le secteur hôtelier et touristique, là encore les attentes sont fortes.

Ne nous trompons pas, cette mobilisation ne doit pas nous faire oublier le contexte du COVID-19 toujours présent, ni nous faire baisser la garde. Nous devons toujours demeurer vigilants et j'invite la population à continuer à respecter les mesures de protection sanitaire en faisant preuve du même engagement qui a été le sien pendant le confinement.

Si la propagation de la maladie semble en effet contenue sur notre territoire, le coronavirus n'est pas encore éradiqué en Martinique, comme ailleurs.

Dans cette période de déconfinement, la sécurité sanitaire de la population reste une priorité. Dans son domaine de compétences, la CTM a pris toutes les dispositions nécessaires pour que les équipements de protection individuelle soient largement disponibles pour le plus grand nombre.

Les initiatives ont été nombreuses et elles sont aujourd'hui couronnées de succès. Nous devons nous en féliciter, elles continuent encore de produire leurs effets c'est ainsi que l'appel à projet COVID 19 de 20 millions d'euros sur le FSE que j'ai souhaité dès fin avril, au-delà des équipements individuels pour les intervenants et professionnels de santé, permettra de pourvoir les hôpitaux martiniquais de matériels structurants pour assurer un fonctionnement efficient et faciliter l'accès aux soins.

34 dossiers sont en cours de traitement.

Chers (es) collègues, le travail accompli est considérable.

Je rappellerai la somme de travail assumée dans un contexte fortement dégradé par les personnels de la CTM, et des élus en présentiel ou à distance qui a permis d'arrêter les décisions que nous prenons pour soutenir notre économie et notre population. Qu'ils en soient à nouveau remerciés.

Il faut insister dans le domaine des Solidarités sur « **le Dispositif exceptionnel d'urgence Solidarités- COVID-19** » qui comprend des aides financières individuelles, un soutien aux CCAS, un soutien aux associations caritatives et la participation au plan de lutte contre l'isolement élaboré en partenariat avec l'Etat.

Parallèlement, les mesures d'accompagnement des populations fragilisées ont été renforcées : personnes âgées, personnes handicapées, enfance. Une attention particulière a été portée sur le maintien des prestations des personnes en difficulté pour éviter toutes ruptures. C'est le cas du portage de repas et du versement des allocations telles, le RSA, l'APA et la PCH.

Des dotations en masques, gants, solution hydro-alcoolique ont pu aussi être allouées lorsqu'elles étaient disponibles aux associations du secteur du soutien à domicile, aux tierces personnes recrutées de gré à gré et au Centre Hospitalier Universitaire de Martinique.

Une concertation étroite a été entretenue avec les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), les Etablissements de l'enfance, et les Foyers d'hébergement de personnes handicapées, qui ont poursuivi leurs missions dans le cadre de plans de continuité d'activité qui leur ont été demandés et qui ont été suivis par la CTM. Aucun décès au titre du COVID -19 n'a été recensé dans ces établissements.

En matière de soutien au secteur économique, la Collectivité Territoriale de Martinique a soutenu les initiatives portées par le gouvernement à travers le Fonds de solidarité nationale en contribuant à hauteur de 2,2 millions au financement et à l'instruction du volet 2. Elle s'est en outre impliquée dans l'extension sur le territoire du prêt rebond porté par BPI qui vient compléter l'éventail des outils déjà mis en place avec cet opérateur.

Elle a par ailleurs, tout en maintenant ses dispositifs d'intervention classiques organisés autour des aides à la création, au développement et aux entreprises en difficulté et orientés au niveaux des différents secteurs prioritaires, mis en place deux dispositifs spécifiques :

- Un fonds de subvention territoriale doté d'une enveloppe de 20 M€ destiné à accompagner toutes les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 M€ et impactées par la crise du Covid-19. L'intervention proposée impliquant dans la chaîne de décision l'ensemble des chambres consulaires, apporte une réponse adaptée aux exigences d'une reprise urgente de l'exploitation des entreprises avec des adaptations pour tenir compte de la diversité des situations des acteurs et des secteurs d'activités éligibles, la plateforme opérationnelle s'est mise place et recense 1400 dossiers et 4000 ouvertures de comptes
- Un prêt territorial Covid-19 d'un plafond de 60.000 € complétant les outils existants et basé sur les besoins en fonds de roulement et les investissements Covid des TPE. Financé exclusivement sur des ressources propres de la Collectivité, ce prêt au taux nul sur 7 ans pouvant couvrir 50% des besoins, est mis en œuvre par la Plateforme Initiative. L'enveloppe consacrée s'élève à 5M€.

Enfin la Collectivité, à travers l'appel à projets « solutions numériques » a encouragé les projets numériques contribuant à l'amélioration des conditions de vie des martiniquais durant la période de confinement. L'enveloppe de 35.000 € consacrée à cette opération a permis de soutenir la réalisation de 7 projets.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle, un effort tout particulier a été fait sur ce secteur fortement impacté par les mesures de confinement. La CTM a assuré la continuité du traitement et du paiement des aides aux étudiants. Elle a contribué avec les services académiques à la mise en place d'un plan d'équipement numérique pour assurer la continuité pédagogique dans les lycées et collèges, avec une attention particulière pour les classes d'examen de 3^{ème} et de Terminales.

Enfin, la Collectivité a également souhaité maintenir la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant la période de confinement, pour une dépense qui s'élève à **771 947 €**.

Dans le secteur culturel et sportif, des dispositions spécifiques ont permis de soutenir les projets initiés et de venir en aide aux artistes en difficulté.

Enfin, si les conditions de sécurité sanitaire des personnels sont garanties, j'ai annoncé que j'étais favorable à l'ouverture des collèges et des lycées pour faciliter la tenue des jurys des concours, pour la préparation des sessions d'examen le soutien scolaire et l'entretien des établissements.

Je ne reviendrai pas sur toutes les simplifications mises en place par les services pour faciliter la fluidité et la rapidité des dépenses de la CTM liées au versement des subventions et à la commande publique, dans tous les domaines notamment avec la dématérialisation.

Depuis quelque temps on peut noter la reprise plus franche de plusieurs chantiers de la CTM (citer)

Pendant cette période, nous avons également travaillé activement à l'élaboration d'une stratégie de déconfinement fondée sur :

- la mise en place d'une commission ad hoc avec la participation des EPCI, des communes et de la CTM,
- la commande groupée de masques (groupement de commande et appel à projet) pour une généralisation du port de cet équipement par la population J'en profite pour demander aux EPCI qui ne l'ont pas encore fait de formaliser leur engagement très vite.

Je ne pourrais pas manquer d'évoquer le sujet des médecins cubains dont je vous ai tenu totalement informés et regrette le retard mis dans l'accomplissement des formalités d'entrée en Martinique. Que d'obstacles à une franche et amicale coopération approuvée par le gouvernement lui-même ! Cela doit nous interroger sur la levée des freins à l'ouverture à notre environnement caribéen dans un cadre humanitaire.

L'accompagnement au retour de nos étudiants du Canada pour lequel vous êtes saisi est aussi une source de satisfaction en terme de solidarité et d'un partenariat réussi avec les îles sœurs de Guadeloupe et de Saint martin.

Je rappelle que j'ai fait mobiliser une dotation de 70 millions € pour mettre en place un plan d'urgence en faveur des secteurs de l'économie et du social.

Nous allons poursuivre la concertation engagée durant cette période avec tous les partenaires, communes, EPCI, chambres consulaires afin de coller au plus près des besoins de la Martinique.

Nous devons relever la Martinique, tirer les leçons de cette pandémie. Nous entrons de plein pied dans une ère de dématérialisation accélérée de nos sociétés. Nous avons eu raison très tôt de mettre l'accent sur une meilleure couverture de la Martinique en Très Haut Débit numérique. L'action doit se poursuivre encore dans ce domaine. C'est notre avenir.

La crise a mis aussi en lumière les fragilités de notre économie et notre grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur dans des filières stratégiques. A côté du plan d'urgence et de soutien, je préconise donc un plan de reconstruction, le mot n'est pas trop fort, de notre tissu économique et de saisir, pour ce faire, l'opportunité qui nous est offerte par le nouveau programme européen en cours d'élaboration pour la période 2021-2027.

Une première réponse urgente a été apportée pour amortir les effets de la crise avec la mise en place de dispositifs spécifiques économiques et sociaux.

Une seconde étape consiste à éviter la déstructuration du tissu social et économique par la relance de l'activité, **mais tous ces efforts seraient vains si nous ne mettons pas à profit cette crise pour repenser notre modèle de développement afin de :**

- ✓ Relocaliser sur le territoire des cycles de production
- ✓ Susciter l'émergence d'entreprises solides et agiles, capables de s'adapter aux mutations soudaines
- ✓ Veiller au renforcement des compétences pour développer des expertises qui tiennent compte des atouts et des aléas intrinsèques au territoire

- ✓ Systématiser l'utilisation du numérique et l'intégration des pratiques digitales dans les stratégies d'aménagement, de production, et de communication (Présentation du principe et débat)
- ✓ Déployer des outils et des équipements pour réduire les fractures territoriales et favoriser l'accès de tous aux services essentiels.

Plusieurs rendez-vous le permettront à travers les modifications de notre budget mais aussi dans le cadre des discussions évoquées sur le futur PO.

Enfin, pour terminer, je voudrais me féliciter de retrouver bientôt une CTM en pleine capacité de fonctionnement. Nous nous devons d'assurer notre mission d'intérêt général au service de la population. Il en va de notre responsabilité individuelle et collective face à cette crise sans précédent qui frappe davantage encore les plus démunis, et le tissu économique avec un chômage qui va s'amplifier, déstabilise nos repères. J'ajoute que nous sommes aussi confrontés à un très haut pic de dengue et à l'amorce de la saison cyclonique.

Le 8 juin dernier, j'ai décidé de la reprise progressive d'activité, en présentiel et en télétravail de notre personnel dans le cadre d'un plan qui définit les conditions de sécurité sanitaire mis en place pour accompagner ce retour. Des améliorations pourront y être apportées dans le cadre du suivi et de l'évaluation du dispositif et des échanges avec la représentation du personnel.

Voilà chers (es) collègues, les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance en vous remerciant de votre implication.

Mèsi An Pil, Mèsi An Chay

Alfred MARIE-JEANNE,

Président de la Collectivité Territoriale de Martinique